



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-025

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération : 15

Absents : 7

Pouvoir : 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 25 Mars 2025

Date d'affichage : 11 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Pierre -François BELLINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Pierre POLI

Absents représentés : Jean Baptiste GIFFON (par A. OTTAVI) ; Félix BRUSCHI (par M. GUGLIELMI).

Secrétaire de séance élu : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 67000 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le CFU qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 326.97 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 610 577.74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement de : -583.10 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de : 504 539.73 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 3 613 639.97 €

En recettes pour un montant de : 3 209 182.40 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 401 713.70 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, affecte le résultat de la façon suivante:

- Compte 1068 :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 401 713.70 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 713 403.77 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavù-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après :

www.telerecours.fr